

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 octobre 2018

Vélib': Le tribunal administratif rejette le recours déposé par JC Decaux

Le 12 octobre 2018, le Tribunal administratif de Paris a rejeté la requête déposée par la société JCDecaux qui demandait l'annulation du marché public de vélos en libre-service Vélib, conclu le 5 mai 2017 entre le Syndicat Autolib' et Vélib Métropole et le groupement Smovengo. Catherine Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat, se « félicite de cette décision claire du Tribunal administratif. C'est une bonne nouvelle pour les usagers de Vélib' qui auraient pu être pénalisés par l'arrêt d'un service qui s'améliore de jour en jour. »

Les remboursements des abonnements ont commencé

Afin de dédommager les usagers suite aux nombreux dysfonctionnements du service Vélib' Métropole, les élus ont voté le remboursement des abonnements de janvier jusqu'à fin août. Les premiers paiements sont intervenus en début de semaine. Pour des raisons techniques, ceux-ci seront effectués par palier durant le mois d'octobre, et feront l'objet d'un ou deux versements sur les comptes des usagers en fonction de la date à laquelle ils ont demandé leur remboursement.

Un service en progression

Au 10 octobre, 893 stations sont ouvertes. Le déploiement se poursuit avec pour objectif au moins 1 100 stations en service à la fin de l'année et 1 400 à fin mars 2019 au plus tard. Ces derniers jours, avec les améliorations continues apportées au service, les abonnés Vélib' effectuent régulièrement plus de 50 000 courses grâce aux 10 000 vélos sur le terrain. Les élus métropolitains restent toutefois extrêmement vigilants et surveillent de très près la correction des derniers dysfonctionnements ainsi que la finalisation de l'ouverture des 1 400 stations qui permettront à une soixantaine de communes de la Métropole de bénéficier de Vélib'.